

PRESTO ENGINEERING GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 13.094.421 euros
Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – Arteparc Bachasson
CS 20029 - 13590 Meyreuil
817 631 310 RCS Aix-en-Provence

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2023

.../...

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des rapports y afférents

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, après avoir entendu la lecture et pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022,

approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par une perte nette comptable de (1 782 963) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, après avoir entendu la lecture et pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des commissaires sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022,

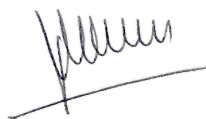
décide d'affecter la perte nette comptable de (1 782 963) euros au poste report à nouveau dont le montant sera ainsi porté d'un solde débiteur de (9 384 945) euros à un solde débiteur de (11 167 908) euros.

.../...

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

.../...

Pour extrait certifié conforme



Le Président

PRESTO ENGINEERING GROUP S.A.S.

Rue de la Carrière de Bachasson
Arteparc Bachasson
CS 20029 – 13590 Meyreuil
817 631 310 RCS Aix-en-Provence

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 – FAC : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE
SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE 784 824 153

TEOREM A2C

29 AVENUE FELIX VIALLET – 38000 GRENOBLE
TEL : 04 76 86 37 00 – FAX : 04 76 86 00 26

SAS AU CAPITAL DE 933 400 EUROS INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE
DAUPHINE SAVOIE – RCS GRENOBLE 410 317 101

PRESTO ENGINEERING GROUP S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRESTO ENGINEERING GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les modalités d'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense et Grenoble, le 19 juin 2023

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Bertrand DESPORTES



TEOREM A2C
Sébastien CHIRAT



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	126 307	70 013	56 294	45 816
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	30 202	12 628	17 573	17 833
	Immobilisations en cours	77 179		77 179	46 455
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	31 327 591	2 000 000	29 327 591	28 273 591
	Créances rattachées à des participations	12 961 018	2 689 077	10 271 940	10 622 246
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		44 522 297	4 771 719	39 750 578	39 005 941
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 093 238		2 093 238	996 662
	Autres créances	1 329 915		1 329 915	1 399 016
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	254 931		254 931	117 963
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	105 463		105 463	74 728
	TOTAL (III)	3 783 547		3 783 547	2 588 368
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		48 305 845	4 771 719	43 534 126	41 594 309

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 828 443

852 533

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	13 094 421	13 094 421
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 866 793	2 866 793
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(9 384 945)	(8 096 140)
	Résultat de l'exercice	(1 782 963)	(1 288 805)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	783 895	542 275
	Total des capitaux propres	5 577 202	7 118 545
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	18 060 036	16 861 800
	Autres emprunts obligataires	8 388 496	8 021 642
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 107 115	525 457
	Emprunts et dettes financières divers (3)	9 182 440	8 328 289
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480 993	164 884
	Dettes fiscales et sociales	652 910	502 137
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 869
	Autres dettes	16 066	
	Produits constatés d'avance (1)	68 868	65 686
	Total des dettes	37 956 924	34 475 764
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	43 534 126	41 594 309
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 782 962,71)	(1 288 804,91)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		11 508 392	9 592 322
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 770	1 597
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

		31/12/2022		31/12/2021	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 854 219	100,00	1 946 004	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	2 854 219	100,00	1 946 004	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	802	0,03		
	Autres produits	2 871	0,10	4 110	0,21
	Total des produits d'exploitation	2 857 891	100,13	1 950 114	100,21
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes	1 220 371	42,76	868 254	44,62
	Impôts, taxes et versements assimilés	24 941	0,87	15 803	0,81
	Salaires et traitements	1 292 111	45,27	769 131	39,52
	Charges sociales du personnel	392 523	13,75	263 258	13,53
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	49 363	1,73	27 937	1,44
	Autres charges	6 395	0,22	2 199	0,11
	Total des charges d'exploitation	2 985 704	104,61	1 946 582	100,03
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(127 814)	-4,48	3 532	0,18
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	367 163	12,86	364 924	18,75
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	843 195	29,54	999 218	51,35
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change	62 175	2,18		
CHARGES FINANCIERES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	1 272 533	44,58	1 364 142	70,10
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 684 214	94,04	2 414 814	124,09
	Différences négatives de change	1 534	0,05		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	2 685 748	94,10	2 414 814	124,09
RESULTAT FINANCIER		(1 413 215)	-49,51	(1 050 672)	-53,99
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 541 029)	-53,99	(1 047 140)	-53,81
Total des produits exceptionnels					
Total des charges exceptionnelles		241 934	8,48	241 665	12,42
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(241 934)	-8,48	(241 665)	-12,42
PARTICIPATION DES SALAIRES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
TOTAL DES PRODUITS		4 130 424	144,71	3 314 256	170,31
TOTAL DES CHARGES		5 913 386	207,18	4 603 061	236,54
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 782 963)	-62,47	(1 288 805)	-66,23

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Lors de sa réunion du 8 juin 2023, dont le but était d'arrêter les comptes 2022 de la Société, le conseil de surveillance de la Société a validé de convertir le prêt de 5 800 000 euros entre la Société et PRESTO ENGINEERING DENMARK APS en capital à hauteur de 1 054 000 euros. Au 31 décembre 2022 ce prêt ressort à 4 746 000 euros.

Evénements postérieurs à la clôture

Dans sa réunion du 23 mai 2023, le conseil de surveillance de la Société, qui détient le contrôle de la PRESTO ENGINEERING EUROPE et PRESTO ENGINEERING HVM, en tant que propriétaire de 100% des titres respectifs de ces sociétés, a décidé de procéder à la fusion entre PRESTO ENGINEERING HVM et sa société sœur PRESTO ENGINEERING EUROPE. L'objectif de cette opération est essentiellement l'harmonisation des organisations et une meilleure lisibilité des opérations de notre groupe.

Informations générales complémentaires

Depuis le 1er janvier 2019, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP fait partie d'un groupe fiscalement intégré. En tant que société mère du groupe intégré, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimité tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénale.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Les frais d'acquisitions des titres de participation ont été incorporés au coût d'achat des titres. Ils sont amortis fiscalement sur 5 ans par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

La SAS Presto Engineering Group a octroyé un prêt à sa filiale Presto Engineering INC d'un montant de 2 689K€ sur l'exercice. Ce prêt est rémunéré au taux annuel de 4.6%. Il devra être remboursé au plus tard 7 ans après son déblocage soit le 12 décembre 2025.

La somme restant dû est de 3 251 125 € (3 100 000 € en principal et 151 125 € en intérêts) qui devra être réglée au plus tard le 31 décembre 2023 par PRESTO INC à PRESTO ENGINEERING GROUP.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentée en autres fonds propres.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Emission d'obligations convertibles :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 904 880€ par émission au pair de 7 904 880 obligations convertibles (OC) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 15 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 31 janvier 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 4 323 723€ par émission au pair de 4 323 723 obligations convertibles (OC2) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 14 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 8 octobre 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 484 288€ par émission au pair de 484 288 obligations convertibles (OC3) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 13 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 30 juin 2021, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 726 744€ par émission au pair de 726 744 obligations convertibles (OC4) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 13 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OC.

Emission d'obligations avec bon de souscriptions d'actions :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 000 000€ par émission au pair de 700 obligations d'une valeur nominale de 10 000€ auxquelles sont attachés 592 bons de souscription d'actions de catégorie A (BSA A) et 704 bons de souscription d'actions de catégorie B (BSA B).

Ces obligations avec bon de souscription d'actions (OBSA) sont consenties pour une durée de 7 ans et seront remboursées le 12 décembre 2025.

Ces OBSA sont rémunérées par des intérêts cash et des intérêts capitalisés. Le taux d'intérêts cash est égal à l'Euribor (si > 0) majoré d'une marge cash de 4.5%. Les intérêts capitalisés sont calculés au taux de 4.5%.

Chaque BSA A permet de souscrire, à date d'échéance, à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€.

Chaque BSA B permet de souscrire, uniquement en cas de conversion des obligations convertibles (OC), à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€.

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OBSA.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances, ...

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	74 691		5 162	(46 455)	126 307
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 691		5 162	(46 455)	126 307

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	22 236		7 966		30 202
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours	46 455		77 179	46 455	77 179
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 690		85 145	46 455	107 381

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	43 584 915		703 695		44 288 609
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 584 915		703 695		44 288 609

TOTAL	43 728 296		794 001			44 522 297
--------------	-------------------	--	----------------	--	--	-------------------

--	--	--	--	--	--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	28 875	41 138		70 013
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 875	41 138		70 013
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 403	8 225		12 628
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 403	8 225		12 628
TOTAL		33 278	49 363		82 641

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	241 620						241 620
TOTAL	241 620						241 620
TOTAL GENERAL NON VENTILE	241 620						241 620

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	12 961 018	1 828 443	11 132 575
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 093 238	2 093 238	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	284	284	
	Impôts sur les bénéfices	1 009 440	1 009 440	
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 631	19 631	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 026	2 026	
	Groupe et associés (2)	292 352	292 352	
	Débiteurs divers	6 183	6 183	
	Charges constatées d'avances	105 463	105 463	
TOTAL DES CREANCES		16 489 634	5 357 059	11 132 575
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	18 060 036			18 060 036
	Autres emprunts obligataires (1)	8 388 496		8 388 496	
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 770	1 770		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 105 345	1 105 345		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	247 693	247 693		
	Fournisseurs et comptes rattachés	480 993	480 993		
	Personnel et comptes rattachés	299 939	299 939		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141 776	141 776		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	189 103	189 103		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	22 092	22 092		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	8 934 747	8 934 747		
	Autres dettes	16 066	16 066		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	68 868	68 868		
TOTAL DES DETTES		37 956 924	11 508 392	8 388 496	18 060 036
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	13 094 421,00	1,0000	13 094 421,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	13 094 421,00	1,0000	13 094 421,00

Par décision de l'associé unique de la SAS SALONA INVEST en date du 12 décembre 2018, il pourra être décidé, dans un délai maximum de 36 mois :

- l'attribution d'actions ordinaires gratuites, de valeur nominale de 1€, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 136 618 actions ordinaires.
- l'attribution d'actions de préférence 1 gratuites, de valeur nominale de 1€, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 204 926 actions ordinaires.

Au 12 décembre 2019, l'attribution de 164 135 actions de préférence 1 gratuites a été décidée, par prélèvement sur la prime d'émission.

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	542 275	241 620		783 895
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES		542 275	241 620		783 895
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	4 689 077			4 689 077
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 689 077			4 689 077
TOTAL GENERAL		5 231 352	241 620		5 472 972

Dont dotations et reprises

{ - d'exploitation
 - financières
 - exceptionnelles

241 620

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		2 333 011
Créances rattachées à des participations		2 325 940
<i>INTERETS COURUS S/CREANCES RAT</i>	<i>134 203</i>	
<i>INTERET COURUS CREANCES RAT DK</i>	<i>2 191 737</i>	
Autres créances		7 071
<i>FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR</i>	<i>5 045</i>	
<i>FORMATION CONTINUE CIF CDD</i>	<i>2 026</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		3 384 629
Emprunts obligataires convertibles		1 198 236
INTERETCOURUS MEZANINE CASH	1 873	
INTERETS OC	1 196 363	
Autres emprunts obligataires		385 035
INTERET COURUS MEZA CAPITALISE	385 035	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 107 115
INTERET CAPITALISES OC2	1 105 345	
INTERETS COURUS BANQUE	1 770	
Emprunts et dettes financières divers		247 693
INTERETS COURUS OC3	116 532	
INT.COURUS S/PARTICIP.SALARIES	124 674	
INT COURUS/ AUTRES EMPR ET DET	6 486	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		46 066
FACTURES NON PARVENUES	46 066	
Dettes fiscales et sociales		400 484
CONGES A PAYER	34 445	
PRIMES A PAYER	265 494	
CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER	15 080	
PROVCH SOCIALES A PAY	77 931	
ETAT CHARGES A PAYER	7 170	
CAP / SALAIRES	365	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			105 463	68 868
Charges et Produits FINANCIERS				
Charges et Produits EXCEPTIONNELS				
TOTAL			105 463	68 868

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING INC Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING EUROPE Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING HVM	9 215 788 8 210 797 3 144 184 20 570 768	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés	26 454 26 454	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	20 597 222	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées	20 570 768	

Détail - Engagements en pensions, retraite et assimilés

Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Départ en retraite à l'âge de 64 ans		
Turnover moyen		
Taux d'actualisation 3.77% inflation comprise		
Taux de charges sociales 43.84%		
Engagements en pension, retraites et assimilés	26 454	
Totalisation	26 454	

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Etat exprimé en euros		31/12/2022		Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés 1. Filiales (Plus de 50 %) PRESTO ENGINEERING EUROPE PRESTO ENGINEERING HVM PRESTO ENGINEERING INC PRESTO ENGINEERING DENMARK APS PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD 								

Les données de Presto Engineering INC ont été converties du dollar à l'euro au taux du 31/12/2022 1.0666 USD/EUR

Les données de Presto Engineering Denmark APS ont été converties de la couronne danoise à l'euro au taux du 31/12/2022 : 7.45 DKK/EUR

Les données de Presto Engineering Group UK ont été converties de la livre à l'euro au taux du 31/12/2022 : 0.852 GBP/EUR



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

COMPTES ANNUELS

Au 31/12/2022

SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

RUE DE LA CARRIERE DE BACHA
ARTEPARC BACHASSON CS20029
13590 MEYREUIL

DocuSigned by:

Michel Villemain

9672C76FCEBB47D...

certifiés
conformes

www.groupebbm.com

Conseil | Expertise | Audit

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	1
<i>Comptes Annuels</i>	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de résultat</i>	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Immobilisations</i>	11
<i>Amortissements</i>	12
<i>Créances et Dettes</i>	13
<i>Capital social</i>	14
<i>Provisions</i>	15
<i>Produits à recevoir</i>	16
<i>Charges à payer</i>	17
<i>Charges et Produits constatés d'avance</i>	18
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	19
<i>Détail - Engagements en pensions, retraite et assimilés</i>	20
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	21
<i>Détail des Postes</i>	22
<i>Détail de l'Actif</i>	23
<i>Détail du Passif</i>	25
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	27
<i>Fiscal</i>	30
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	31
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	32
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	33
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	34
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	35
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	36
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	37
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	38
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	39
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	40
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	41
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	42
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	43
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	44
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	45
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	46
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	47
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	48
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	49
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	50
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	51
<i>2058FC - Plafonnement des résultats ... Membre</i>	52
<i>2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre</i>	53
<i>2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre</i>	54
<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat Membre</i>	55
<i>2058ES - Rectifications apportées ... sortie ... Membre</i>	56
<i>Déclaration du Groupe</i>	57
<i>2029B - Liste des sociétés membres /1</i>	58
<i>2029B - Liste des sociétés membres /2</i>	59
<i>2029Bbis - Liste des sociétés membres (exercice suivant) /1</i>	60

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>2029Bbis - Liste des sociétés membres (exercice suivant) /2</i>	61
<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat ...</i>	62
<i>2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...</i>	63
<i>2058TS - Tableau de synthèse du résultat /1</i>	64
<i>2058RG - Détermination du résultat fiscal ...</i>	65
<i>2058DG - Etat de suivi des déficits et amortis</i>	66
<i>2058SG - Etat des subventions et abandons créances /1</i>	67
<i>2058CG - Etat des crédits d'impôts ... /1</i>	68
<i>2058PV - Plus ou moins values de cession d'actif immobilisé /1</i>	69
<i>2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires</i>	70
<i>2065 - Impôt sur les Sociétés / Société Mère</i>	71
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis - Impôt sur les Sociétés</i>	72
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis Suite - Impôt sur les Sociétés</i>	73

COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	126 307	70 013	56 294	45 816
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	30 202	12 628	17 573	17 833
	Immobilisations en cours	77 179		77 179	46 455
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	31 327 591	2 000 000	29 327 591	28 273 591
	Créances rattachées à des participations	12 961 018	2 689 077	10 271 940	10 622 246
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		44 522 297	4 771 719	39 750 578	39 005 941
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 093 238		2 093 238	996 662
	Autres créances	1 329 915		1 329 915	1 399 016
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	254 931		254 931	117 963
	Charges constatées d'avance	105 463		105 463	74 728
	TOTAL (III)	3 783 547		3 783 547	2 588 368
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		48 305 845	4 771 719	43 534 126	41 594 309
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 828 443	852 533
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	13 094 421	13 094 421
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 866 793	2 866 793
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(9 384 945)	(8 096 140)
	Résultat de l'exercice	(1 782 963)	(1 288 805)
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	783 895	542 275
Total des capitaux propres		5 577 202	7 118 545
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
DETTE (1)	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTE (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	18 060 036	16 861 800
	Autres emprunts obligataires	8 388 496	8 021 642
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 107 115	525 457
	Emprunts et dettes financières divers (3)	9 182 440	8 328 289
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480 993	164 884
	Dettes fiscales et sociales	652 910	502 137
	DETTES DIVERSES		
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 869
	Autres dettes	16 066	
Produits constatés d'avance (1)		68 868	65 686
Total des dettes		37 956 924	34 475 764
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		43 534 126	41 594 309
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 782 962,71)	(1 288 804,91)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		11 508 392	9 592 322
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 770	1 597
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

		31/12/2022		31/12/2021	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 854 219	100,00	1 946 004	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	2 854 219	100,00	1 946 004	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	802	0,03		
	Autres produits	2 871	0,10	4 110	0,21
	Total des produits d'exploitation	2 857 891	100,13	1 950 114	100,21
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	1 220 371	42,76	868 254	44,62
	Impôts, taxes et versements assimilés	24 941	0,87	15 803	0,81
	Salaires et traitements	1 292 111	45,27	769 131	39,52
	Charges sociales du personnel	392 523	13,75	263 258	13,53
CHARGES D'EXPLOITATION	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	49 363	1,73	27 937	1,44
	Autres charges	6 395	0,22	2 199	0,11
	Total des charges d'exploitation	2 985 704	104,61	1 946 582	100,03
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(127 814)	-4,48	3 532	0,18
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	367 163	12,86	364 924	18,75
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	843 195	29,54	999 218	51,35
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
CHARGES FINANCIERES	Différences positives de change	62 175	2,18		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	1 272 533	44,58	1 364 142	70,10
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 684 214	94,04	2 414 814	124,09
	Différences négatives de change	1 534	0,05		
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	2 685 748	94,10	2 414 814	124,09
	RESULTAT FINANCIER	(1 413 215)	-49,51	(1 050 672)	-53,99
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 541 029)	-53,99	(1 047 140)	-53,81
	Total des produits exceptionnels	241 934	8,48	241 665	12,42
	Total des charges exceptionnelles	(241 934)	-8,48	(241 665)	-12,42
CHARGES FINANCIERES	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
	PARTICIPATION DES SALAIRES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES				
	TOTAL DES PRODUITS	4 130 424	144,71	3 314 256	170,31
	TOTAL DES CHARGES	5 913 386	207,18	4 603 061	236,54
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 782 963)	-62,47	(1 288 805)	-66,23

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Lors de sa réunion du 8 juin 2023, dont le but était d'arrêter les comptes 2022 de la Société, le conseil de surveillance de la Société a validé de convertir le prêt de 5 800 000 euros entre la Société et PRESTO ENGINEERING DENMARK APS en capital à hauteur de 1 054 000 euros. Au 31 décembre 2022 ce prêt ressort à 4 746 000 euros.

Evénements postérieurs à la clôture

Dans sa réunion du 23 mai 2023, le conseil de surveillance de la Société, qui détient le contrôle de la PRESTO ENGINEERING EUROPE et PRESTO ENGINEERING HVM, en tant que propriétaire de 100% des titres respectifs de ces sociétés, a décidé de procéder à la fusion entre PRESTO ENGINEERING HVM et sa société sœur PRESTO ENGINEERING EUROPE. L'objectif de cette opération est essentiellement l'harmonisation des organisations et une meilleure lisibilité des opérations de notre groupe.

Informations générales complémentaires

Depuis le 1er janvier 2019, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP fait partie d'un groupe fiscalement intégré. En tant que société mère du groupe intégré, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimité tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Les frais d'acquisitions des titres de participation ont été incorporés au coût d'achat des titres. Ils sont amortis fiscalement sur 5 ans par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

La SAS Presto Engineering Group a octroyé un prêt à sa filiale Presto Engineering INC d'un montant de 2 689K€ sur l'exercice. Ce prêt est rémunéré au taux annuel de 4.6%. Il devra être remboursé au plus tard 7 ans après son déblocage soit le 12 décembre 2025.

La somme restant dû est de 3 251 125 € (3 100 000 € en principal et 151 125 € en intérêts) qui devra être réglée au plus tard le 31 décembre 2023 par PRESTO INC à PRESTO ENGINEERING GROUP.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentée en autres fonds propres.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Emission d'obligations convertibles :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 904 880€ par émission au pair de 7 904 880 obligations convertibles (OC) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 15 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 31 janvier 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 4 323 723€ par émission au pair de 4 323 723 obligations convertibles (OC2) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 14 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 8 octobre 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 484 288€ par émission au pair de 484 288 obligations convertibles (OC3) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 13 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 30 juin 2021, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 726 744€ par émission au pair de 726 744 obligations convertibles (OC4) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 13 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OC.

Emission d'obligations avec bon de souscriptions d'actions :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 000 000€ par émission au pair de 700 obligations d'une valeur nominale de 10 000€ auxquelles sont attachés 592 bons de souscription d'actions de catégorie A (BSA A) et 704 bons de souscription d'actions de catégorie B (BSA B).

Ces obligations avec bon de souscription d'actions (OBSA) sont consenties pour une durée de 7 ans et seront remboursées le 12 décembre 2025.

Ces OBSA sont rémunérées par des intérêts cash et des intérêts capitalisés. Le taux d'intérêts cash est égal à l'Euribor (si > 0) majoré d'une marge cash de 4.5%. Les intérêts capitalisés sont calculés au taux de 4.5%.

Chaque BSA A permet de souscrire, à date d'échéance, à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€.

Chaque BSA B permet de souscrire, uniquement en cas de conversion des obligations convertibles (OC), à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€.

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OBSA.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances, ...

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	74 691		51 616			126 307
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 691		51 616			126 307
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	22 236		7 966			30 202
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	46 455		77 179		46 455	77 179
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		68 690		85 145		46 455	107 381
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	43 584 915		703 695			44 288 609
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 584 915		703 695			44 288 609
TOTAL		43 728 296		840 456		46 455	44 522 297

--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	28 875	41 138		70 013
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 875	41 138		70 013
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 403	8 225		12 628
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 403	8 225		12 628
TOTAL		33 278	49 363		82 641

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation	241 620					241 620
TOTAL	241 620					241 620
TOTAL GENERAL NON VENTILE		241 620				241 620

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	12 961 018	1 828 443	11 132 575
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 093 238	2 093 238	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	284	284	
	Impôts sur les bénéfices	1 009 440	1 009 440	
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 631	19 631	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 026	2 026	
	Groupe et associés (2)	292 352	292 352	
	Débiteurs divers	6 183	6 183	
	Charges constatées d'avances	105 463	105 463	
TOTAL DES CREANCES		16 489 634	5 357 059	11 132 575
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	18 060 036			18 060 036
	Autres emprunts obligataires (1)	8 388 496		8 388 496	
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 770	1 770		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 105 345	1 105 345		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	247 693	247 693		
	Fournisseurs et comptes rattachés	480 993	480 993		
	Personnel et comptes rattachés	299 939	299 939		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141 776	141 776		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	189 103	189 103		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	22 092	22 092		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	8 934 747	8 934 747		
	Autres dettes	16 066	16 066		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	68 868	68 868		
TOTAL DES DETTES		37 956 924	11 508 392	8 388 496	18 060 036
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		349 225			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		13 094 421,00	1,0000	13 094 421,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		13 094 421,00	1,0000	13 094 421,00

Par décision de l'associé unique de la SAS SALONA INVEST en date du 12 décembre 2018, il pourra être décidé, dans un délai maximum de 36 mois :

- l'attribution d'actions ordinaires gratuites, de valeur nominale de 1€, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 136 618 actions ordinaires.
- l'attribution d'actions de préférence 1 gratuites, de valeur nominale de 1€, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 204 926 actions ordinaires.

Au 12 décembre 2019, l'attribution de 164 135 actions de préférence 1 gratuites a été décidée, par prélèvement sur la prime d'émission.

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	542 275	241 620		783 895
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	542 275	241 620		783 895
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	4 689 077			4 689 077
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 689 077			4 689 077
TOTAL GENERAL		5 231 352	241 620		5 472 972
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			241 620		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		2 333 011
Créances rattachées à des participations		2 325 940
<i>INTERETS COURUS S/CREANCES RAT</i>	<i>134 203</i>	
<i>INTERET COURUS CREANCES RAT DK</i>	<i>2 191 737</i>	
Autres créances		7 071
<i>FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR</i>	<i>5 045</i>	
<i>FORMATION CONTINUE CIF CDD</i>	<i>2 026</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		3 384 629
Emprunts obligataires convertibles <i>INTERETCOURUS MEZANINE CASH</i> <i>INTERETS OC</i>	1 873 1 196 363	1 198 236
Autres emprunts obligataires <i>INTERET COURUS MEZA CAPITALISE</i>	385 035	385 035
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERET CAPITALISES OC2</i> <i>INTERETS COURUS BANQUE</i>	1 105 345 1 770	1 107 115
Emprunts et dettes financières divers <i>INTERETS COURUS OC3</i> <i>INT.COURUS S/PARTICIP.SALARIES</i> <i>INT COURUS/ AUTRES EMPR ET DET</i>	116 532 124 674 6 486	247 693
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FACTURES NON PARVENUES</i>	46 066	46 066
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>PRIMES A PAYER</i> <i>CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER</i> <i>PROV CH SOCIALES A PAY</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i> <i>CAP / SALAIRES</i>	34 445 265 494 15 080 77 931 7 170 365	400 484

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		105 463	68 868
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		105 463	68 868

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING INC		9 215 788	
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING EUROPE		8 210 797	
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING HVM		3 144 184	
		20 570 768	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés		26 454	
		26 454	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		20 597 222	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées		20 570 768	

--

Détail - Engagements en pensions, retraite et assimilés

Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Départ en retraite à l'âge de 64 ans		
Turnover moyen		
Taux d'actualisation 3.77% inflation comprise		
Taux de charges sociales 43.84%		
Engagements en pension, retraites et assimilés	26 454	
Totalisation	26 454	

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A. Renseignements détaillés						
1. Filiales (Plus de 50 %)						
PRESTO ENGINEERING EUROPE		125 797	4 652 579	100,00	8 210 797	8 210 797
PRESTO ENGINEERING HVM		225 001	2 039 998	100,00	3 144 184	3 144 184
PRESTO ENGINEERING INC		1 372 348		100,00	9 215 788	7 215 788
PRESTO ENGINEERING DENMARK APS		5 379		100,00	9 696 955	9 696 955
PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD		5 669		100,00	5 869	5 869
2. Participations (10 à 50 %)						
1. Filiales (Plus de 50 %)						
PRESTO ENGINEERING EUROPE		(6 898 277)		6 434 906	315 416	360 000
PRESTO ENGINEERING HVM		(1 026 817)		17 412 950	1 614 966	
PRESTO ENGINEERING INC		5 788 865		8 710 559	(2 200 277)	
PRESTO ENGINEERING DENMARK APS		4 887 227		21 951 184	4 563 491	
PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD		100 000				
2. Participations (10 à 50 %)						
B. Renseignements globaux		Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
		françaises	étrangères	françaises		étrangères
Capital						
Capitaux propres						
Quote part détenue en pourcentage						
Valeur comptable des titres détenus - Brute						
Valeur comptable des titres détenus - Nette						
Prêts et avances consentis						
Montant des cautions et avals						
Chiffre d'affaires						
Résultat du dernier exercice clos						
Dividendes encaissés						

Les données de Presto Engineering INC ont été converties du dollar à l'euro au taux du 31/12/2022 1.0666 USD/EUR
Les données de Presto Engineering Denmark APS ont été converties de la couronne danoise à l'euro au taux du 31/12/2022 : 7.45 DKK/EUR
Les données de Presto Engineering Group UK ont été converties de la livre à l'euro au taux du 31/12/2022 : 0.852 GBP/EUR

DETAIL DES POSTES



Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		39 750 578,40	91,31	39 005 940,50	93,78	744 637,90	1,91
Concessions brevets et droits similaires		56 294,04	0,13	45 815,75	0,11	10 478,29	22,87
20500000	LOGICIELS	126 307,04	0,29	74 690,75	0,18	51 616,29	69,11
28050000	AMORT. LOGICIELS	(70 013,00)	-0,16	(28 875,00)	-0,07	(41 138,00)	-142,47
Autres immobilisations corporelles		17 573,40	0,04	17 832,77	0,04	(259,37)	-1,45
21830000	MAT BUREAU INFORMATIQ	30 201,75	0,07	22 235,77	0,05	7 965,98	35,83
28183000	AMORT MAT BUREAU INFO	(12 628,35)	-0,03	(4 403,00)	-0,01	(8 225,35)	-186,81
Immobilisations corporelles en cours		77 179,10	0,18	46 454,67	0,11	30 724,43	66,14
23100000	.	77 179,10	0,18	46 454,67	0,11	30 724,43	66,14
Autres participations		29 327 591,49	67,37	28 273 591,49	67,97	1 054 000,00	3,73
26104000	TITRE NEW CO APS - PRESTO DK	10 750 954,78	24,70	9 696 954,78	23,31	1 054 000,00	10,87
26110100	TITRES PRESTO INC	9 215 788,07	21,17	9 215 788,07	22,16		
26110200	TITRES PRESTO EUROPE	8 210 796,58	18,86	8 210 796,58	19,74		
26110300	TITRES PRESTO HVM	3 144 183,52	7,22	3 144 183,52	7,56		
26110500	K PRESTO UK	5 868,54	0,01	5 868,54	0,01		
29611010	PROVISION DEP. TITRES INC	(2 000 000,00)	-4,59	(2 000 000,00)	-4,81		
Créances rattachées à des participations		10 271 940,37	23,60	10 622 245,82	25,54	(350 305,45)	-3,30
26700000	CREANCES RATTACHEES A PARTICIP	4 746 000,00	10,90	4 900 000,00	11,78	(154 000,00)	-3,14
26700001	CREANCES RATT A PART PRET INC	3 100 000,00	7,12	3 100 000,00	7,45		
26710000	CREANCES RATTACH PARTICIP. (GR	2 689 077,49	6,18	2 689 077,49	6,47		
26720000	QP FORCE - PRESTO UK	100 000,00	0,23	100 000,00	0,24		
26740000	CREANCE RATTACHE PRESTO DK			900 000,00	2,16	(900 000,00)	-100,00
26780000	INTERETS COURUS S/CREANCES RAT	134 203,37	0,31	10 505,82	0,03	123 697,55	N/S
26780001	INTERET COURUS CREANCES RAT DK	2 191 737,00	5,03	1 611 740,00	3,87	579 997,00	35,99
29670000	DEPRECIAT CREANCES RATT. PART	(2 689 077,49)	-6,18	(2 689 077,49)	-6,47		
TOTAL III - Actif Circulant NET		3 783 547,38	8,69	2 588 368,15	6,22	1 195 179,23	46,18
Créances clients et comptes rattachés		2 093 238,04	4,81	996 661,51	2,40	1 096 576,53	110,02
41190000	PRESTO ENGINEERING, INC	66 162,36	0,15	21 898,12	0,05	44 264,24	202,14
41191000	PRESTO ENGINEERING DK	896 012,91	2,06	85 309,89	0,21	810 703,02	950,30
41193000	PRESTO ENGINEERING EUROPE	691 038,66	1,59	521 521,06	1,25	169 517,60	32,50
41194000	PRESTO HVM	440 024,11	1,01	367 932,44	0,88	72 091,67	19,59
Autres créances		1 329 915,24	3,05	1 399 015,54	3,36	(69 100,30)	-4,94
040D	Collectif fournisseurs débiteurs	1 138,00				1 138,00	
40980000	FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	5 045,36	0,01	948,00		4 097,36	432,21
43770000	CHEQUES DEJEUNER	283,80		283,80			
44400000	IMPOTS SUR LE BENEFICE	1 009 440,00	2,32	973 900,00	2,34	35 540,00	3,65
44566010	TVA DEDUCTIBLE/PREST AT 01	10 121,79	0,02	5 159,04	0,01	4 962,75	96,20
44567000	CREDIT TVA	9 509,18	0,02	15 821,31	0,04	(6 312,13)	-39,90
44586000	TVA SUR FNP			10 970,08	0,03	(10 970,08)	-100,00
44863000	FORMATION CONTINUE CIF CDD	2 025,56				2 025,56	
45500000	ASSOCIES	151 125,00	0,35	11 625,00	0,03	139 500,00	N/S
45550000	COMPTE COURANT PRESTO DK	141 226,55	0,32			141 226,55	
45570000	COMPTE COURANT INC			380 308,31	0,91	(380 308,31)	-100,00
Disponibilités		254 931,24	0,59	117 963,35	0,28	136 967,89	116,11
51220000	CIC - COMPTE 03601	190 021,91	0,44	1 532,84		188 489,07	N/S
51230000	CIC COMPTE 05	17 637,49	0,04	48 230,59	0,12	(30 593,10)	-63,43
51240000	CIC CPTE 02	763,42		68 199,92	0,16	(67 436,50)	-98,88
51260000	CIC COMPTE 5126 36 02	981,14				981,14	

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
51270000	CIC COMPTE 3606 USD	3 083,73	0,01			3 083,73	
51280000	CAISSE EPARGNE à HQ	22 443,55	0,05			22 443,55	
51285000	SANTANDER ESPAGNE	20 000,00	0,05			20 000,00	
Charges constatées d'avance		105 462,86	0,24	74 727,75	0,18	30 735,11	41,13
48600000	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	105 462,86	0,24	74 727,75	0,18	30 735,11	41,13
TOTAL DU BILAN ACTIF		43 534 125,78	100,00	41 594 308,65	100,00	1 939 817,13	4,66

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
TOTAL I- Capitaux propres	5 577 201,84	12,81	7 118 544,67	17,11	(1 541 342,83)	-21,65
Capital Social ou individuel	13 094 421,00	30,08	13 094 421,00	31,48		
10130000 CAPITAL SOCIAL	10 972 550,00	25,20	10 972 550,00	26,38		
10180000 CAPITAL SOUMIS A REGLEMENTATIO	2 121 871,00	4,87	2 121 871,00	5,10		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 866 793,34	6,59	2 866 793,34	6,89		
10410000 PRIME D'EMISSION	2 866 793,34	6,59	2 866 793,34	6,89		
Report à nouveau	(9 384 944,51)	-21,56	(8 096 139,60)	-19,46	(1 288 804,91)	-15,92
11900000 REPORT A NOUVEAU	(9 384 944,51)	-21,56	(8 096 139,60)	-19,46	(1 288 804,91)	-15,92
Résultat de l'exercice	(1 782 962,71)	-4,10	(1 288 804,91)	-3,10	(494 157,80)	-38,34
Provisions réglementées	783 894,72	1,80	542 274,84	1,30	241 619,88	44,56
14500000 AMORTISSEMENT S DEROGAT OIRES	783 894,72	1,80	542 274,84	1,30	241 619,88	44,56
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	37 956 923,94	87,19	34 475 763,98	82,89	3 481 159,96	10,10
Emprunts obligataires convertibles	18 060 036,28	41,48	16 861 799,96	40,54	1 198 236,32	7,11
16100000 EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIB	10 876 031,12	24,98	10 876 031,12	26,15		
16110000 EMISSION OC2	4 762 365,00	10,94	4 762 365,00	11,45		
16120000 OC3	496 659,84	1,14	496 659,84	1,19		
16130000 OC4	726 744,00	1,67	726 744,00	1,75		
16882000 INTERET COURUS MEZANINE CASH	1 872,89				1 872,89	
16881000 INTERETS OC	1 196 363,43	2,75			1 196 363,43	
Autres emprunts obligataires	8 388 496,00	19,27	8 021 642,00	19,29	366 854,00	4,57
16300000 AUTRE EMPRUNTS OBLIGATAIRES	8 003 461,00	18,38	7 654 236,00	18,40	349 225,00	4,56
16883000 INTERET COURUS MEZA CAPITALISE	385 035,00	0,88	367 406,00	0,88	17 629,00	4,80
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 107 115,01	2,54	525 457,30	1,26	581 657,71	110,70
16884000 INTERET CAPITALISES OC2	1 105 344,93	2,54	523 860,14	1,26	581 484,79	111,00
51860000 INTERETS COURUS BANQUE	1 770,08		1 597,16		172,92	10,83
Emprunts et dettes financières divers	9 182 439,87	21,09	8 328 288,55	20,02	854 151,32	10,26
16885000 INTERETS COURUS OC3	116 532,34	0,27	54 632,60	0,13	61 899,74	113,30
16886000 INT.COURUS S/PARTICIP.SALARIES	124 674,20	0,29	40 299,44	0,10	84 374,76	209,37
16888000 INT COURUS/ AUTRE EMPR ET DET	6 486,00	0,01			6 486,00	
45110000 INTEGRATION FISCALE	461 833,00	1,06	394 906,00	0,95	66 927,00	16,95
45120000 INTEGRATION FISCALE HVM	547 607,00	1,26	578 994,00	1,39	(31 387,00)	-5,42
45540000 COMPTE COURANT EUROPE	6 898 277,46	15,85	6 191 793,55	14,89	706 483,91	11,41
45550000 COMPTE COURANT PRESTO DK			151,51		(151,51)	-100,00
45560000 COMPTE COURANT HVM	1 026 817,23	2,36	1 067 511,45	2,57	(40 694,22)	-3,81
45570000 COMPTE COURANT INC	212,64				212,64	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480 993,40	1,10	164 883,83	0,40	316 109,57	191,72
040C Collectif fournisseurs créditeurs	89 320,01	0,21			89 320,01	
40100000 COMPTES COLLECTIF FOURNISSEURS			61 285,50	0,15	(61 285,50)	-100,00
40194000 PRESTO ENGINEERING HVM	8 201,10	0,02	12 633,40	0,03	(4 432,30)	-35,08
40195100 PRESTO INC	119 706,07	0,27	3 133,11	0,01	116 572,96	N/S
40196000 PRESTO DK	77 179,10	0,18			77 179,10	
40197000 PRESTO UK	140 521,12	0,32	43 922,54	0,11	96 598,58	219,93
40810001 FACTURES NON PARVENUES	46 066,00	0,11	43 909,28	0,11	2 156,72	4,91

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Dettes fiscales et sociales		652 910,03	1,50	502 136,91	1,21	150 773,12	30,03
42820000	CONGES A PAYER	34 445,09	0,08	55 315,44	0,13	(20 870,35)	-37,73
42860000	PRIMES A PAYER	265 493,75	0,61	138 114,22	0,33	127 379,53	92,23
43100000	URSSAF/POLE EMPLOI	16 242,63	0,04	34 968,70	0,08	(18 726,07)	-53,55
43110000	SECURITE SOCIALE SUISSE	19 257,71	0,04			19 257,71	
43110002	Cotisation espagne	1 562,64				1 562,64	
43750000	GROUPE MORNAY	7 037,22	0,02	9 386,90	0,02	(2 349,68)	-25,03
43760000	GAN MUTUELLE+RETRAITE+PREVOY.	4 665,00	0,01	4 887,15	0,01	(222,15)	-4,55
43820000	CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER	15 080,04	0,03	24 172,69	0,06	(9 092,65)	-37,62
43860000	PROV CH SOCIALES A PAY	77 930,75	0,18	60 658,59	0,15	17 272,16	28,47
44210000	RETENUE A LA SOURCE	7 386,09	0,02	8 507,82	0,02	(1 121,73)	-13,18
44210001	Impot a la source Allemand	7 172,03	0,02	4 552,42	0,01	2 619,61	57,54
44571000	TVA COLLECTEE/PRESTATION	189 102,83	0,43	148 242,25	0,36	40 860,58	27,56
44860000	ET AT CHARGES A PAYER	7 169,72	0,02	10 377,72	0,02	(3 208,00)	-30,91
44861000	CAP / SALAIRES	364,53				364,53	
44863000	FORMATION CONTINUE CIF CDD			2 953,01	0,01	(2 953,01)	-100,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				5 868,54	0,01	(5 868,54)	-100,00
26905000	VERST RESTANT A EFFECT / TIT			5 868,54	0,01	(5 868,54)	-100,00
Autres dettes		16 065,67	0,04	0,40		16 065,27	N/S
46100000	PERSONNEL FRAIS	16 065,67	0,04			16 065,67	
46700000	CREANCES CEDEES CPTE 01980100			0,40		(0,40)	-100,00
Produits constatés d'avance		68 867,68	0,16	65 686,49	0,16	3 181,19	4,84
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	37 499,07	0,09	30 002,88	0,07	7 496,19	24,98
48700001	PCA INC	3 137,14	0,01	3 137,14	0,01		
48700100	PRODUITS CONST AVVANCE INTERCO	28 231,47	0,06	32 546,47	0,08	(4 315,00)	-13,26
TOTAL DU BILAN PASSIF		43 534 125,78	100,00	41 594 308,65	100,00	1 939 817,13	4,66

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
		31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
Total des produits d'exploitation		2 857 890,91	100,13	1 950 114,23	100,21	907 776,68	46,55
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		2 854 218,81	100,00	1 946 004,02	100,00	908 214,79	46,67
Production vendue Services FRANCE		2 854 218,81	100,00	1 946 004,02	100,00	908 214,79	46,67
70601000	TRANSFERT INTERCO CNH	456 144,62	15,98	674 551,93	34,66	(218 407,31)	-32,38
70602000	TRANSFERT INTERCO INC	132 101,03	4,63	145 856,14	7,50	(13 755,11)	-9,43
70603000	TRANSFERT INTERCO HVM	716 481,17	25,10	546 864,18	28,10	169 616,99	31,02
70604000	REFACTURATION DK	1 549 491,99	54,29	578 731,77	29,74	970 760,22	167,74
Production vendue Services EXPORT		2 137 737,64	74,90			2 137 737,64	
Montant net du chiffre d'affaires		2 854 218,81	100,00	1 946 004,02	100,00	908 214,79	46,67
Reprises sur provisions, transferts de charges		801,50	0,03			801,50	
79100000	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT	801,50	0,03			801,50	
Autres produits d'exploitation		2 870,60	0,10	4 110,21	0,21	(1 239,61)	-30,16
75600000	GAIN DE CHANGES COMMERCIALES	2 865,42	0,10	4 132,11	0,21	(1 266,69)	-30,65
75800000	PRODUITS DIVERS	5,18		(21,90)		27,08	123,65
Total des charges d'exploitation		2 985 704,43	104,61	1 946 581,80	100,03	1 039 122,63	53,38
Autres achats et charges externes		1 220 371,23	42,76	868 254,20	44,62	352 117,03	40,55
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES			38,00		(38,00)	-100,00
60641000	FOURNITURES INFORMATIQUES	291,66	0,01	679,69	0,03	(388,03)	-57,09
61323000	LOCATION LICENCE LOGICIELS	152 823,73	5,35	137 565,56	7,07	15 258,17	11,09
61323100	Lcences Interco	116 572,96	4,08	32 763,91	1,68	83 809,05	255,80
61561000	MAINTENANCE MAT BUR & INFORMA	26 618,05	0,93	28 512,01	1,47	(1 893,96)	-6,64
61610000	ASSURANCES RESP CIVILE	83 189,03	2,91	81 776,62	4,20	1 412,41	1,73
61810000	DOCUMENTATION	3 577,13	0,13	2 306,61	0,12	1 270,52	55,08
61830000	DOCUMENTATION TECHNIQUE	813,47	0,03	462,00	0,02	351,47	76,08
61851000	SEMINAIRES	1 699,20	0,06	6 959,24	0,36	(5 260,04)	-75,58
62142000	PERSONNEL REFACTURE UK	337 870,90	11,84	301 562,23	15,50	36 308,67	12,04
62260000	HONORAIRES COMPTABILITE	1 759,00	0,06	2 388,50	0,12	(629,50)	-26,36
62260100	HONORAIRES CAC	59 257,71	2,08	54 166,66	2,78	5 091,05	9,40
62261000	HONORAIRES JURIDIQUES	29 042,50	1,02	31 091,05	1,60	(2 048,55)	-6,59
62262000	HONORAIRES SOCIAL	4 391,94	0,15	1 828,40	0,09	2 563,54	140,21
62263000	HONORAIRES MARKETING	46 655,39	1,63	20 073,81	1,03	26 581,58	132,42
62264000	AUTRES HONORAIRES	117 714,60	4,12	11 346,70	0,58	106 367,90	937,43
62265100	HONORAIRES IT	19 513,00	0,68	22 527,35	1,16	(3 014,35)	-13,38
62330000	FOIRES ET EXPOSITIONS	20 688,34	0,72	6 067,81	0,31	14 620,53	240,95
62360000	CATALOGUES ET IMPRIMES	700,42	0,02			700,42	
62370000	PUBICATIONS	11 523,43	0,40	863,34	0,04	10 660,09	N/S
62380000	DIVERS (POURBOIRES, DONSCOURA	1 000,00	0,04			1 000,00	
62413000	FRAIS DE PORT / ACHAT OPEX	212,61	0,01	37,95		174,66	460,24
62510000	FRAIS DE DEPLACEMENT	153 551,39	5,38	32 353,11	1,66	121 198,28	374,61
62561000	RESTAURANT RECEPTION	720,45	0,03			720,45	
62600000	FRAIS POSTAUX	40,25		85,63		(45,38)	-53,00
62610000	TELEPHONE	672,55	0,02	413,94	0,02	258,61	62,48
62700000	SERVICES BANCAIRES	8 682,48	0,30	3 102,20	0,16	5 580,28	179,88
62710000	FRAIS BANCAIRE DOLLARS	90,47				90,47	
62740000	COMMISSION BPI	169,00	0,01	5 000,00	0,26	(4 831,00)	-96,62
62810000	COTISATION	6 515,00	0,23	5 256,88	0,27	1 258,12	23,93
62840000	FRAIS RECRUTEMENT	14 014,57	0,49	79 025,00	4,06	(65 010,43)	-82,27

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Impôts, taxes et versements assimilés		24 940,57	0,87	15 802,74	0,81	9 137,83	57,82
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	4 787,89	0,17	3 627,81	0,19	1 160,08	31,98
63330000	FORMATION CONTINUE	4 224,68	0,15	3 623,93	0,19	600,75	16,58
63511100	CFE	1 710,00	0,06			1 710,00	
63511200	CVAE	14 218,00	0,50	8 551,00	0,44	5 667,00	66,27
Salaires et traitements		1 292 111,30	45,27	769 130,64	39,52	522 980,66	68,00
64110000	SALAIRES	980 069,28	34,34	645 666,22	33,18	334 403,06	51,79
64120000	PROV CONGES A PAYER	(4 127,38)	-0,14	(7 939,36)	-0,41	3 811,98	48,01
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	223 405,92	7,83	78 391,66	4,03	145 014,26	184,99
64131000	PRIME ET FRATIFICATION SUR PAI	89 250,36	3,13	50 000,00	2,57	39 250,36	78,50
64140000	INDEMN. & AVANT AGES DIVERS	3 513,12	0,12	3 012,12	0,15	501,00	16,63
Charges sociales du personnel		392 523,06	13,75	263 258,05	13,53	129 265,01	49,10
64510000	URSSAF	178 119,58	6,24	159 167,48	8,18	18 952,10	11,91
64510001	Caisse maladie Allemande	31 741,79	1,11	5 514,34	0,28	26 227,45	475,62
64510002	Cotisations suisse	29 054,90	1,02			29 054,90	
64510003	Cotisation espagnole	2 339,60	0,08			2 339,60	
64540000	ASSEDIC	25 898,00	0,91	24 578,97	1,26	1 319,03	5,37
64550000	GROUPE MORNAY	84 678,30	2,97	74 495,43	3,83	10 182,87	13,67
64560000	MUTUELLE	12 628,12	0,44	11 146,59	0,57	1 481,53	13,29
64565000	TITRES RESTAURANTS	4 920,66	0,17	4 050,60	0,21	870,06	21,48
64581000	PROV CS/ CONGES A PAY	(9 092,65)	-0,32	(3 218,28)	-0,17	(5 874,37)	-182,53
64582000	PROV CS/PRIMES	17 272,16	0,61	781,11	0,04	16 491,05	N/S
64583000	AUTRE PROV CHARGES SOCIALES			(32 827,00)	-1,69	32 827,00	100,00
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	948,00	0,03			948,00	
64780000	CADEAUX PERSONNEL			1 071,50	0,06	(1 071,50)	-100,00
64800000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	9 453,60	0,33			9 453,60	
64810000	FORMATION DU PERSONNEL	4 561,00	0,16	18 497,31	0,95	(13 936,31)	-75,34
Dotation aux amortissements sur immobilisations		49 363,35	1,73	27 937,00	1,44	21 426,35	76,70
68111000	DOT. AMORTISSEMENT S/INCP.	41 138,00	1,44	24 898,00	1,28	16 240,00	65,23
68112000	DOTATION AMORT. IMMOB. CORP.	8 225,35	0,29	3 039,00	0,16	5 186,35	170,66
Autres charges de gestion courante		6 394,92	0,22	2 199,17	0,11	4 195,75	190,79
65600000	PERTE DE CHANGE COMMERCIALES	6 071,02	0,21	2 106,65	0,11	3 964,37	188,18
65800000	CHARGES DIVERSES	323,90	0,01	92,52		231,38	250,09
Résultat d'exploitation		(127 813,52)	-4,48	3 532,43	0,18	(131 345,95)	N/S
Total des produits financiers		1 272 532,62	44,58	1 364 141,70	70,10	(91 609,08)	-6,72
Produits financiers de participations		367 163,04	12,86	364 923,78	18,75	2 239,26	0,61
76100000	PRODUITS DE PARTICIPATION	360 000,00	12,61	360 000,00	18,50		
76150000	INTERET C/PTE COURANT DK	7 163,04	0,25	4 923,78	0,25	2 239,26	45,48
Autres intérêts et produits assimilés		843 194,55	29,54	999 217,92	51,35	(156 023,37)	-15,61
76380000	REVENUS DES AUTRES CREANCES	123 697,55	4,33	123 668,85	6,36	28,70	0,02
76380001	INTERET CREANCE DK	579 997,00	20,32	852 504,00	43,81	(272 507,00)	-31,97
76800000	INT SUR PRET PRESTO INC	139 500,00	4,89	23 250,00	1,19	116 250,00	500,00
76880000	ECART DE CONVERSION EURO			(204,93)	-0,01	204,93	100,00
Différences positives de change		62 175,03	2,18			62 175,03	
76600000	GAINS DE CHANGE	62 175,03	2,18			62 175,03	
Total des charges financières		2 685 747,63	94,10	2 414 814,17	124,09	270 933,46	11,22

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
Intérêts et charges assimilées	2 684 214,02	94,04	2 414 814,17	124,09	269 399,85	11,16
66110000 INTERETS OC	1 196 363,43	41,92	1 077 804,85	55,39	118 558,58	11,00
66120000 INTERET MEZZA CAPITALISES	376 049,00	13,18	349 222,00	17,95	26 827,00	7,68
66121000 INTERET MEZA CASH	366 852,00	12,85	350 053,95	17,99	16 798,05	4,80
66123000 INTERET OC 2	581 484,79	20,37	523 860,14	26,92	57 624,65	11,00
66124000 INTERETS OC3	61 899,74	2,17	54 632,60	2,81	7 267,14	13,30
66125000 INTERETS OC4	84 374,76	2,96	40 299,44	2,07	44 075,32	109,37
66130000 INTERET SWAP DE TAUX	13 769,15	0,48	13 968,99	0,72	(199,84)	-1,43
66160000 INTERETS BANCAIRES	3 421,15	0,12	4 972,20	0,26	(1 551,05)	-31,19
Différences négatives de change	1 533,61	0,05			1 533,61	
66600000 PERTES DE CHANGE	1 533,61	0,05			1 533,61	
Résultat financier	(1 413 215,01)	-49,51	(1 050 672,47)	-53,99	(362 542,54)	-34,51
Résultat courant avant impôts	(1 541 028,53)	-53,99	(1 047 140,04)	-53,81	(493 888,49)	-47,17
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	241 934,18	8,48	241 664,87	12,42	269,31	0,11
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	314,30	0,01	45,00		269,30	598,44
67110000 PENALITES SUR MARCHE	94,80				94,80	
67120000 PENALITES ET AMENDES	219,50	0,01	45,00		174,50	387,78
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions	241 619,88	8,47	241 619,87	12,42	0,01	
68725000 DOT. AMORTISSEMENTS DEROGATOIR	241 619,88	8,47	241 619,87	12,42	0,01	
Résultat exceptionnel	(241 934,18)	-8,48	(241 664,87)	-12,42	(269,31)	-0,11
Impôts sur les bénéfices						
69810000 INTEGRATION FISCALE - CHARGES	1 009 440,00	35,37	973 900,00	50,05	35 540,00	3,65
69890000 INTEGRATION FISCALE - PRODUITS	(1 009 440,00)	-35,37	(973 900,00)	-50,05	(35 540,00)	-3,65
Résultat de l'exercice	(1 782 962,71)	-62,47	(1 288 804,91)	-66,23	(494 157,80)	-38,34

FISCAL



Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et à la liberté des données, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, un droit de suppression, un droit de limitation de votre service des données.



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

N° 2065-SD
(2023)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022		Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐	
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration SIE AIX EN PROVENCE SUD 3 allée d'Estienne d'Orves BP 700 13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
A IDENTIFICATION			
Identification du destinataire SAS PRESTO ENGINEERING GROUP RUE DE LA CARRIERE DE BACHA ARTEPARC BACHASSON CS20029 13590 MEYREUIL			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		B ACTIVITÉ	
Insp. IFU		N° dossier	
		N° Siret 81763131000023	
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Activités des sociétés Holding Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01012019**

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	1 963 059	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%						
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
Entreprises nouvelles art.44 septies	☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	☐	Territoire entrepreneur art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐						

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **QUADRATUS**

ECF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : **BBM et Associés** 4 rue Paul Valérien Perrin 04 76 48 48 49
BP 28 38171 SEYSSINET Cedex

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A **MEYREUIL** le **19052023** Signature et qualité du déclarant **M. Michel VILLEMAIN** Président

N° 2065 Bis-SD
(2023)

SAS PRESTO ENGINEERING GROUP
31122022

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : RUE DE LA CARRIERE DE BACHA 13590 MEYREUIL			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 1 7 6 3 1 3 1 0 0 0 0 2 3			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122022					
			N-1 31122021					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	126 307	70 013	56 294	45 816
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30 202	12 628	17 573	17 833
		Immobilisations en cours	AV	AW	77 179		77 179	46 455
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	31 327 591	2 000 000	29 327 591	28 273 591
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	12 961 018	2 689 077	10 271 940	10 622 246
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	44 522 297	4 771 719	39 750 578	39 005 941	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	2 093 238		2 093 238	996 662
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 329 915		1 329 915	1 399 016
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	254 931		254 931	117 963	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	105 463		105 463	74 728	
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 783 547		3 783 547	2 588 368	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	48 305 845	4 771 719	43 534 126	41 594 309	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 828 443	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS PRESTO ENGINEERING GROUP			Néant ☐ *			
			Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 13 094 421.....)		DA	13 094 421	13 094 421	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	2 866 793	2 866 793	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG			
	Report à nouveau		DH	(9 384 945)	(8 096 140)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(1 782 963)	(1 288 805)	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK	783 895	542 275	
	TOTAL (I)		DL	5 577 202	7 118 545	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
		Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	18 060 036	16 861 800	
	Autres emprunts obligataires		DT	8 388 496	8 021 642	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 107 115	525 457	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	9 182 440	8 328 289	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	480 993	164 884	
	Dettes fiscales et sociales		DY	652 910	502 137	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		5 869	
	Autres dettes		EA	16 066		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	68 868	65 686	
TOTAL (IV)		EC	37 956 924	34 475 764		
Ecart de conversion passif *		ED				
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	43 534 126	41 594 309		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 508 392	9 592 322	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 770	1 597		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	716 481	FH	2 137 738	FI	2 854 219	1 946 004	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	716 481	FK	2 137 738	FL	2 854 219	1 946 004	
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	802			
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 871	4 110		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 857 891	1 950 114	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 220 371	868 254	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	24 941	15 803	
	Salaires et traitements *					FY	1 292 111	769 131	
	Charges sociales (10)					FZ	392 523	263 258	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	49 363	27 937
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	6 395	2 199	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 985 704	1 946 582	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(127 814)	3 532	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	367 163	364 924	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	843 195	999 218	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	62 175		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 272 533	1 364 142	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 684 214	2 414 814	
	Différences négatives de change					GS	1 534		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	2 685 748	2 414 814		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 413 215)	(1 050 672)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(1 541 029)	(1 047 140)		

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS PRESTO ENGINEERING GROUP				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	314	45	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	241 620	241 620	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	241 934	241 665	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(241 934)	(241 665)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 130 424	3 314 256	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 913 386	4 603 061	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(1 782 963)	(1 288 805)	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	1 210 358	1 363 937
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	1 196 363	1 077 805
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	802	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives		A6		obligatoires	A9
		dont cotisations facultatives Madelin		A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Amortissement dérogatoires				241 620		
Pénalités				314			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS PRESTO ENGINEERING GROUP										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	74 691	KE		KF	51 616		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	22 236	LC		LD	7 966	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	46 455	LI		LJ	77 179		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	68 690	LO		LP	85 145		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	43 584 915	8V		8W	703 695			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ	43 584 915	LR		LS	703 695			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	43 728 296	ØH		ØJ	840 456	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	126 307	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	30 202	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	46 455	NA	77 179	NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	46 455	NH	107 381	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		IØ		ØX		ØY	44 288 609	ØZ				
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	44 288 609	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	46 455	ØL	44 522 297	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

5 bis

TABEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31122022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP												Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	28 875	PF	41 138	PG		PH	70 013					
TOTAL I			RK	28 875	RM	41 138	RN		RO	70 013					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 403	QM	8 225	QN		QO	12 628					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	4 403	QV	8 225	QW		QX	12 628					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	33 278	ØP	49 363	ØQ		ØR	82 641					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL	241 620				NM					NO	241 620		
Total général (I + II + III)		NP	241 620	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	241 620
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	241 620		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	241 620		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X542 275	TM241 620	TN	TO783 895
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z542 275	TS241 620	TT	TU783 895
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U4 689 077	9V	9W	9X4 689 077
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B4 689 077	TY	TZ	UA4 689 077
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C5 231 352	UB241 620	UC	UD5 472 972
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ241 620	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL	12 961 018	UM	1 828 443	UN	11 132 575	
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	2 093 238		2 093 238			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	284		284			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	1 009 440		1 009 440			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	19 631		19 631			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP	2 026		2 026			
	Groupe et associés (2)				VC	292 352		292 352			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	6 183		6 183			
	Charges constatées d'avance				VS	105 463		105 463			
	TOTAUX				VT	16 489 634	VU	5 357 059	VV	11 132 575	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	18 060 036							18 060 036	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	8 388 496					8 388 496			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 770	1 770						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	1 105 345	1 105 345						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	247 693	247 693							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	480 993	480 993							
Personnel et comptes rattachés		8C	299 939	299 939							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	141 776	141 776							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	189 103	189 103						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	22 092	22 092						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	8 934 747	8 934 747							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 066	16 066							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	68 868	68 868							
TOTAUX		VY	37 956 924	VZ	11 508 392	8 388 496		18 060 036			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	349 225	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.											

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122022		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 176 303					
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ	175 989					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		1 009 440	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	WQ				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
										TOTAL I		WR 1 185 743		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 1 782 963		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										WW			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										XB			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										I6			
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	WZ				
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	XA 356 400				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	ZX				
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				ZY				
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XD			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit			ZI		
	Dt dé d. exc (art 39 decies A)		YA	Dt dé d. exc (art 39 decies B)		YB	Dt dé d. exc (art 39 decies C)		YC	Dt dé d. exc. (art 39 decies D)		YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL						
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 3 148 803		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI		XJ 1 963 059		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		0 XO 1 963 059		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise		SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	264 882	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	264 882	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	264 882	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	49 525	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP															Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(8 096 140)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 288 805)			ZD										
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE										
						ZF										
	TOTAL I	ØF	(9 384 945)				TOTAL II	ZH	(9 384 945)							
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)																
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N : Exercice N-1 :																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 269 397)										XQ	269 397	170 329			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	337 871	301 562			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	278 334	143 422			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)										ST	334 770	252 940			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 220 371	868 254			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	15 928	8 551		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)										9Z	9 013	7 252		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	24 941	15 803		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	235 161	86 334			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	76 280	79 398			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *										ØB	704 108				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR 1					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		(1 963 059)		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL										
					Plus-values à 19% JM	Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		(2 706 463)		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO										
					Plus-values à 19% JP	Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1										N° SIRET de la société mère du groupe JJ 8 1 7 6 3 1 3 1 0 0 0 0 2 3					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
			⑩	19%	15% ou 12,80%		0%
⑦	⑧	⑨				⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP** Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP	5		
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 854 219		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1		OX	2 854 219	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2 871		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2		OM	2 871	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON	292		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	950 683		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	6 395		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3		OJ	957 369	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 1 899 720
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			SA	1 899 720
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 854 219		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	26 705 036		
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 81763131000023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

ADRESSE (voie) RUE DE LA CARRIERE DE BACHA ARTEPARC BACHASSON CS20029

CODE POSTAL 13590 VILLE MEYREUIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 12 052 912

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 14

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 041 509

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique AUTR Dénomination THE CRISTINE PELISSIER AND MICHEL VILLEMAIN REVOC

N° SIREN (si société établie en France) 000000000 % de détention 16,76 Nb de parts ou actions 2 194 804

Adresse : N° Voie Ross Road

Code postal 94303 Commune PALO ALTO Pays ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Forme juridique SCS Dénomination NEW ALPHA VERTO S.LP

N° SIREN (si société établie en France) 843210097 % de détention 47,57 Nb de parts ou actions 6 228 830

Adresse : N° Voie BOULEVARD RAS PAIL

Code postal 75006 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination ADAXTRA FRANCE PME 2021

N° SIREN (si société établie en France) 334258506 % de détention 6,72 Nb de parts ou actions 880 000

Adresse : N° Voie QUAI DE LA RAPEE

Code postal 75012 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3/1/2022

N° SIRET

81763131000023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

ADRESSE (voie) RUE DE LA CARRIERE DE BACHA

ARTEPARC BACHASSON CS20029

CODE POSTAL

13590

VILLE

MEYREUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique SAS Dénomination PRESTO ENGINEERING HVM

N° SIREN (si société établie en France) 811737113

% de détention

100,00

Adresse : N° Voie RUE DE LA CARRIERE DE BACHASSON

Code postal 13590

Commune MEYREUIL

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PRESTO ENGINEERING EUROPE

N° SIREN (si société établie en France) 512878125

% de détention

100,00

Adresse : N° 2 Voie RUE DE LA GIRAFE

Code postal 14000

Commune CAEN

Pays FRANCE

Forme juridique AUTR Dénomination PRESTO ENGINEERING INC

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100,00

Adresse : N° 109 Voie BONAVENTURA DRIVE

Code postal 95134

Commune SAN JOSE

Pays ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Forme juridique Dénomination PRESTO ENGINEERING DENMARK APS

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100,00

Adresse : N° Voie C/O ACCURA ADVOKAPARTNERS ELS KAB

Code postal 2900

Commune HELLERUP

Pays DANEMARK

Forme juridique Dénomination PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100,00

Adresse : N° 11 Voie OLD JEWRY

Code postal

Commune LONDON

Pays ROYAUME-UNI

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 FC 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : 81763131000023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2Exercice ouvert le : **01012022**clos le : **31122022**Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(1 963 059)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	(1 963 059)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Egalité
Fraternité*

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : **8 1 7 6 3 1 3 1 0 0 0 0 2 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE AIX EN PROVENCE SUD**
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	1 185 743
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	1 185 743

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	1 365 840
Plus-values nettes à long terme	EY	
	E6	
	EZ	
	E7	
	E8	
	I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II F1 3 148 803

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	1 963 059
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	1 963 059

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 B bis 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DEFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : 01012022
clos le : 31122022

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					M5	5 212 643
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis		)	M5 ter	
Déficits imputés					J9	
Déficits reportables					M6	5 212 643
Déficits nés au titre de l'exercice					H8	1 963 059
Total des déficits restant à reporter					H9	7 175 703

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Egalité
Fraternité*

N° 2058 ER 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE SUD

3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **81763131000023**
Exercice ouvert le : **01012022** clos le : **31122022**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	1 963 059			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW				
TOTAL	CX		CY	1 963 059			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	DA	1 963 059			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 2058 ES 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **81763131000023**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☒

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	
	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe							
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ			
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6		
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Déclaration du Groupe



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2029-B-SD
(2023)

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**
N° SIRET de la société mère : **81763131000023** Exercice ouvert le : **01012022** clos le : **31122022**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	817631310	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING GROUP					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA					
	13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren	512878125	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING EUROPE					
Adresse	5 Esplanade Anton Philipps					
	14460 COLOMBELLES FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2029-B-SD
(2023)

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**
N° SIRET de la société mère : **81763131000023** Exercice ouvert le : **01012022** clos le : **31122022**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	811737113	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING HVM					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA CS 70025 13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

2029-B-bis-SD
(2023)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**
N° SIRET de la société mère : **81763131000023** Exercice ouvert le : **01/01/2023** clos le : **31/12/2023**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	817631310	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING GROUP					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA					
	13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren	512878125	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING EUROPE					
Adresse	5 Esplanade Anton Philipps					
	14460 COLOMBELLES FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

2029-B-bis-SD
(2023)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**
N° SIRET de la société mère : **81763131000023** Exercice ouvert le : **01/01/2023** clos le : **31/12/2023**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1 ^{er} exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	811737113	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING HVM					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA CS 70025 13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 ER 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE SUD

3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **81763131000023**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions								
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	490 681		CB	3 197 144							
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD											
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE								
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG								
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ								
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL											
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN								
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV								
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP											
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS								
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT											
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU											
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW								
TOTAL	CX	490 681		CY	3 197 144							
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ		DA	2 706 463							
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations										
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions							
		Taux de 19% (3)		Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)		Taux de 15%	Taux de 0%			
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%					B5						B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %												
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)											B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 2058 ES 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)



SIRET Société intégrée : **81763131000023**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☒

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	
	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe							
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ			
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6		
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Egalité
Fraternité*

N° 2058 TS 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

N° SIRET : 8 1 7 6 3 1 3 1 0 0 0 0 2 3

SIE AIX EN PROVENCE SUD

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 3 allée d'Estienne d'Orves

BP 700

13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 3

Néant * ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice	Déficit	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)
	AC	AD	AK	AF	AE	EL
SAS PRESTO ENGINEERING GROUP						
8 1 7 6 3 1 3 1 0 0 0 0 2 3		1 963 059				
SAS PRESTO ENGINEERING EUROPE						
5 1 2 8 7 8 1 2 5 0 0 0 7 3		1 234 085				
SAS PRESTO ENGINEERING HVM						
8 1 1 7 3 7 1 1 3 0 0 0 1 9	490 681					
SOUS-TOTAL	BE 490 681	BF 3 197 144				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB 2 706 463				
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires. Dans ce cas, il convient :- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2058 RG 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : 81763131000023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AIX EN PROVENCE SUD

3 allée d'Estienne d'Orves

BP 700

13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012022**clos le : **31122022**Néant * ☐**I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE**

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	25 278 356
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)	HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB
	Déficit	HC
		2 706 463
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *	HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK
	Déficit	HL
		2 706 463

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP** Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Exercice ouvert le : **01012022**
clos le : **31122022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	7 385 968
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	7 385 968
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	2 706 463
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	10 092 431

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI)(1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 SG 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : 81763131000023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☒

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
SAS PRESTO ENGINEERING GROUP					
SAS, Sté par actions simplifiée					
SAS PRESTO ENGINEERING EUROPE					
SAS, Sté par actions simplifiée					
SAS PRESTO ENGINEERING HVM					
Sté par actions simplifiée à associé unique ou					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
 (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
 (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
 (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
 (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
 Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
 (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
 Dans ce cas, il convient :
 - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
 - de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
 Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 CG 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

N° SIRET 81763131000023

SIE AIX EN PROVENCE SUD

Adresse du service des impôts des entreprises 3 allée d'Estienne d'Orves
où est déposée la déclaration de résultats : BP 700

13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

Néant * ☐

SIREN et dénomination des sociétés 1	Réduction et crédit d'impôt 2	Montant du crédit d'impôt 3	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT) 6
			Cédées à la mère 4	Utilisées par la mère 5	
SAS PRESTO ENGINEERIN SAS, Sté par actions 512878125	CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	457 098			
SAS PRESTO ENGINEERIN SAS, Sté par actions 512878125	FAM - Crédit d'impôt famille	2 463			
SAS PRESTO ENGINEERIN Sté par actions simp 811737113	CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	547 607			
SAS PRESTO ENGINEERIN Sté par actions simp 811737113	FAM - Crédit d'impôt famille	2 273			
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	1 004 705
FAM - Crédit d'impôt famille	4 736

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SAS PRESTO ENGINEERIN 817631310			
SAS PRESTO ENGINEERIN 512878125	459 560		
SAS PRESTO ENGINEERIN 811737113	549 880		
TOTAL	LK 1 009 440	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SAS PRESTO ENGINEERING GROUP
SIREN de la société mère :	817631310
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE AIX EN PROVENCE SUD 3 allée d'Estienne d'Orves BP 700 13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Exercice ouvert le : 01012022	clos le : 31122022

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE
A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins values non encore imposées ⁴ NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté

Égalité

Fraternité

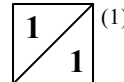
N° 2058 PAP2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		
SIREN de la société mère :	817631310		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		
SIREN de la société intégrée :	817631310		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE AIX EN PROVENCE SUD 3 allée d'Estienne d'Orves BP 700 13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2		
Exercice ouvert le : 01012022	clos le : 31122022		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065-SD
(2023)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe				☒	Si PME innovante	☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)	☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE AIX EN PROVENCE SUD 3 allée d'Estienne d'Orves BP 700 13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
---	--	---	--

A IDENTIFICATION	SAS PRESTO ENGINEERING GROUP RUE DE LA CARRIERE DE BACHA ARTEPARC BACHASSON CS20029 13590 MEYREUIL			B ACTIVITE
	Insp. IFU	N° dossier	81763131000023 N° Siret	
	Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Activités des sociétés Holding Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012019
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	2 706 463
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%						
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
Entreprises nouvelles art.44 septies	☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	☐	Territoire entrepreneur art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐						

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)	Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).	
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)	Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	
---	---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS	
1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	QUADRATUS
-----------------------------	---	-----	--	-----------

ECF ☐	Désignation du prestataire	
------------------------------	----------------------------	--

OGA/OMGA ☐	Visueur conventionné ☐	
Nom, adresse, téléphone :		
- Professionnel de l'expertise comptable :	BBM et Associés BP 28	4 rue Paul Valérien Perrin 38171 SEYSSINET Cedex
- Conseil :		04 76 48 48 49
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :		
N° d'agrément		

A MEYREUIL le 19052023 M. Michel VILLEMAIN Président

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus	(e)	
	(f)	
	(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise

SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

et Date de clôture de l'exercice

31122022

K

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salairesabstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
--	--

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
--	--



*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

Grenoble / Seyssinet :

4, rue Paul Valérien Perrin - 38170 Seyssinet-Pariset

Grenoble / Meylan :

65 B, boulevard des Alpes - 38240 Meylan

Annecy :

215, route de Montava - 74370 Argonay

Chambéry :

35, rue de la Chavanne - 73490 La Ravoire

Site internet : www.groupebbm.com

E-mail : contact@groupebbm.com

Standard : +33 (0)4 76 48 48 49

